

**Séance publique du 12 avril 2024**

Le 12 avril 2024 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

- en exercice : 27

- présents à la séance : 22

Date de l'envoi et de**l'affichage de la**

convocation : 29.03.24

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme CHAIX Marie-Pierre - M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine - M. SAPHORES Pierre - Mme COMBIER Marie-Christine - M. HAUSHERR François - Mme LARMANDE Véronique - M. WNUK Stanislas - Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - Mme SIRVENT Eliane - M. RANCHON Denis - Mme BOUGUERRA Nadia - M. ROYERE Christian - Mme MARSENI Habiba - M. SERRE Claude - M. LAVIS Christian - M. HALLYNCK Dominique - M. MURCIA Antoine - Mme STEL Julie - M. SAEZ Jean-Pierre - M. GUILLERM Stéphane

Absente : Mme PORQUET Céline

Procurations :

- M. Patrick FRANCOIS à Mme Marie-Christine COMBIER
- Mme Samira DAHMANI à Mme Martine RIFFARD-VOILQUE
- Mme Patricia ROCHE à Mme Estelle FAURE-ALLIRAND
- Mme Sylvie BOZIER à Mme SIRVENT Eliane

Secrétaire de séance : M. WNUK Stanislas

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Madame Véronique LARMANDE

Considérant les besoins de financement pour les fournitures scolaires des écoles publiques communales La Roubine et Lamarque ainsi que pour les écoles privées (uniquement pour les allocations par élève vivarois),

Considérant l'intérêt de soutenir les projets des écoles pour l'organisation de classes de découverte et de sorties culturelles,

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des aides financières suivantes :

Objet	Subventions
Pour toutes les écoles publiques et privées	
Classes de découverte	11 €/jour/enfant + 61 € de transport
Sorties culturelles	25 €/enfant/an
Allocations par élève (en fonction du nombre d'élèves au 1 ^{er} septembre)	40 € / élève
Pour les écoles publiques uniquement	
Allocations par classe (en fonction du nombre de classes au 1 ^{er} septembre)	355 € par classe maternelle et classe d'adaptation 280 € par classe élémentaire

Les dépenses relatives aux classes de découverte et aux sorties culturelles seront imputées sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement » du budget principal.

Les dépenses relatives aux allocations par élève et par classe seront imputées sur le compte 65737 « Etablissements Publics Locaux » du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** les subventions proposées,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

Délibéré le 12 avril 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Martine MATTEI

Maire de Viviers

